Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

DEPARTEMENT
DE
LA GUYANE
VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI
-
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-LAURENT-DU-MARONI
-
CANTON
DE
SAINT-LAURENT-DU-MARONI
-

O B J E T :

BUDGET VERT 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : 43

Récapitulatif des votes :

Pour : 23	
Contre : 1	Renée-Lise BRIQUET
Abstentions : 0	
Ne prenant pas part au vote : 0	

EXTRAIT
DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le un avril à 14 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Maire, suite à la convocation adressée le 18 mars 2025.

PRESENTS:
Mme. Sophie CHARLES - M. Mickle PAPAYO - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Manuel JEAN-BAPTISTE - Mme. Marie-Chantal SOBAÏMI - Mme. Josette LO A TJON - M. Dominique CASTELLA - Mme Linda AFOEDINI - M. Bernard SELLIER - Mme. Sharon VOORTHUIZEN - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Claude RIQUIER - Mme. Renée-Lise BRIQUET - Mme. Sefanja JUBITHANA - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme. Barbara BARTEBIN - Mme. Emilie ROUSSOS - Mme. Esseline ADELAAR - Mme. Marysol FARIA - M. Winston DOLLOUE - M. Claude GABY - Mme. Emeline KWASIBA - M. Jean-Henri JOSEPH - M. Michel VERDAN

ABSENTS :
M. Franck THOMAS - M. Gérard BERTHE - M. Miguel PANELLE - M. Gilbert SAINTE-LUCE - M. Marciano SOEWA - Mme. Stéphanie LAMORI-COCHI - Madame Sylvie SOISIA - Mme. Priscilla NEMAN - M. Cédric JEROME - Mme. Honorine ATCHALISO - Monsieur Jean-Luc REQUENA - M. Chris CHAUMET - Mme. Styvia SOMMEIL CURRON - Mme Amour PANELLE - M. Lénaick ADAM - M. Grégory IREMEPO - Mme. Olivia FRASER JUBITANA - Mme. Célia CHEN - M. Jessi AMERICAIN

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme. Marie-Chantal SOBAÏMI

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Projet de loi de finances pour 2025,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Code général des impôts,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU le projet de budgets primitifs 2025 proposés par Madame le Maire,

VU le projet de budget vert 2025 proposé par Madame le Maire et sa note de présentation ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Budgets et Stratégies finanicères réunie le 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
Contre(s) : 1, Abstention(s) : 0, Pour : 23

- APPROUVE : D'adopter le budget vert de la Ville de Saint-Laurent du Maroni pour l'année 2025.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 2 avril 2025

LE MAIRE

Sophie CHARLES

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Budget Vert 2025

Conseil Municipal du 1er avril 2025

Méthode I4CE - Atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Rappel de la Démarche

Une démarche pilotée par I4CE

L'institut de l'économie pour le climat est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les dérèglements climatiques

I4CE est une association d'intérêt général à but non lucratif fondée par la CDC et l'AFD. Grâce à ses recherches appliquées, l'Institut contribue aux débats sur les politiques liées au climat. Il rend aussi publiques des analyses pour appuyer la réflexion des institutions financières, des entreprises ou encore des territoires et les aider à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.

I4CE
INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Les objectifs de la méthode

Le Budget Vert, un outil précieux et transparent en faveur de la transition écologique

IDENTIFIER ET COMPRENDRE

EVALUER LA COHERENCE

ANALYSER LES MARGES DE MANOEUVRE

SUIVRE L'EVOLUTION DE LA COLORATION

La méthodologie développée par I4CE vise à analyser la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. **Le prisme adopté est celui de l'ATTÉNUATION des émissions de gaz à effet de serre (premier axe des enjeux).** D'autres préoccupations en lien avec les enjeux environnementaux au sens plus large sont parfois ignorés par la méthode, comme la biodiversité, l'épuisement des ressources minérales et énergétiques, la consommation d'eau ou encore l'acidification de l'eau ou de l'air.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

La coloration des Dépenses

TRES FAVORABLES

Dépenses à impact très positif sur le climat

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

Dépenses permettant une réduction des émissions GES mais insuffisantes à long terme

NEUTRES

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

DEFAVORABLES

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone et qui induit des émissions de GES

A APPROFONDIR

Dépenses ayant à priori un impact sur le climat mais non classable car manque d'informations et de données

INDEFNI METHODOLOGIQUE

Dépenses ayant à priori un impact sur le climat mais non classable en l'état actuel des connaissances

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Périmètre du Budget 2025 étudié

Définition des seuils

Les dépenses ayant un impact climatique doivent être étudiées manuellement. La méthodologie prévoit donc l'instauration d'un seuil minimum de niveau dépense afin de limiter l'aspect chronophage de la démarche. La méthode propose de couvrir plus de 85% du volume de chaque section (fonctionnement et investissement en dépenses).

Les seuils d'analyse définis pour la Ville de Saint-Laurent du Maroni aux lignes de crédits budgétaires sont :

- Fonctionnement : 50 000€ (sur l'exercice du CA 2024 et du BP 2025)
- Investissement : 50 000€ (sur l'exercice du CA 2024 et du BP 2025)

96,4% du Budget 2025 étudié soit 98,2 M€

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Les Dépenses hors périmètre

Les dépenses classées hors périmètre ne sont pas pertinentes au regard de la méthodologie, elles sont essentiellement liées au remboursement annuel de la dette, aux opérations d'ordre ainsi qu'aux dotations aux provisions.

Dépenses réelles

Capital de la dette
Intérêts d'emprunt
Dotations aux provisions

Dépenses d'ordre

Mouvements d'ordre

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Volume global des dépenses analysées

Très favorable	3 353 067,00 €
Favorable sous condition	2 695 865,91 €
Neutre	91 178 416,95 €
A Approfondir	- €
Défavorable	995 498,95 €

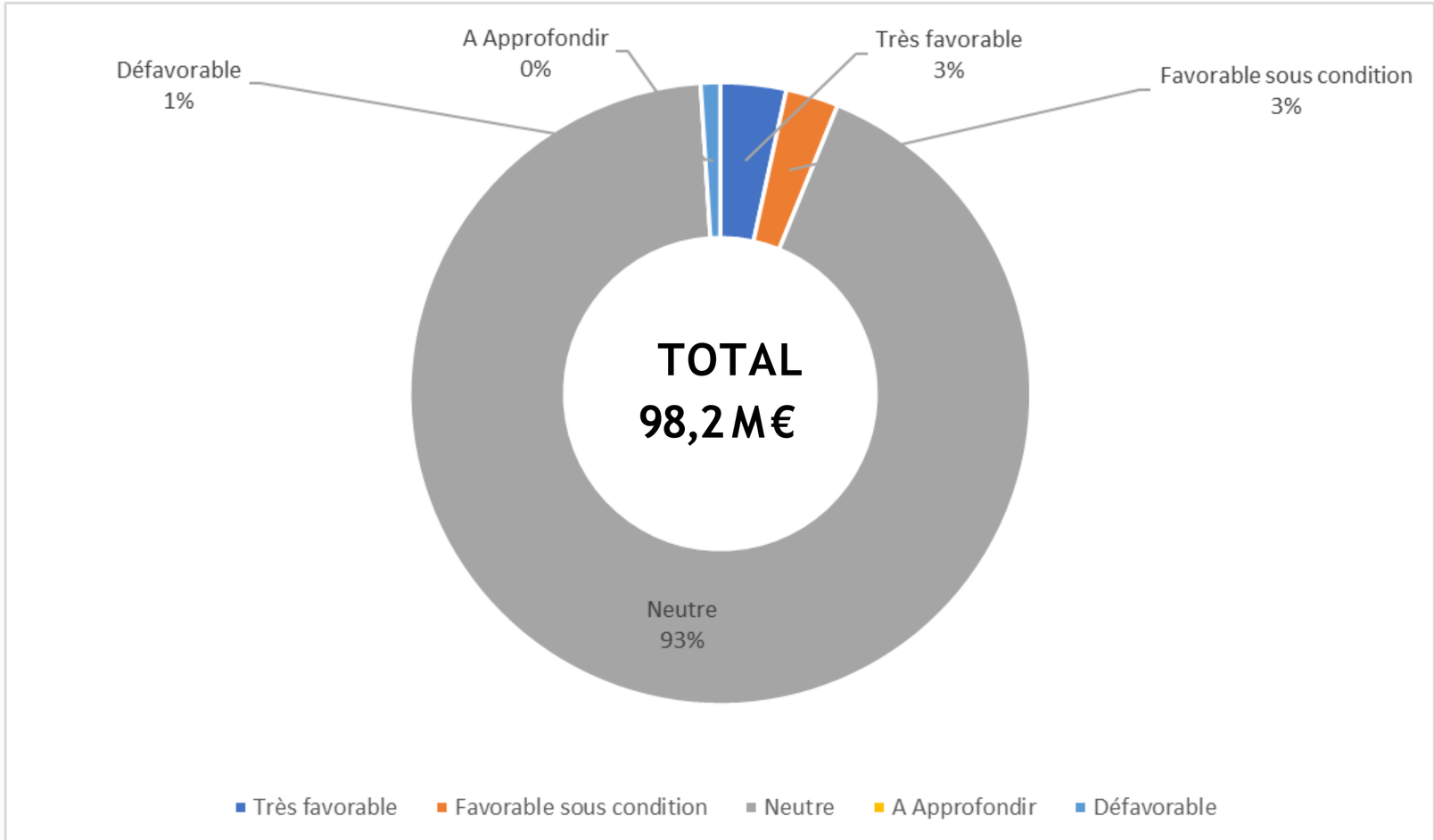

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Comparatif des données avec le Compte administratif 2024

	CA 2024	BP 2025	Evolution en %
Très favorable	1 605 846,69 €	3 353 067,00 €	108,80%
Favorable sous condition	3 444 482,90 €	2 695 865,91 €	-21,73%
Neutre	73 832 791,79 €	91 178 416,95 €	23,49%
A Approfondir	- €	- €	0,00%
Défavorable	1 260 775,62 €	995 498,95 €	-21,04%

Entre 2024 et 2025, deux faits notables et positifs sont à relever et correspondent à d'une part l'évolution positive de la proportion des dépenses dites très favorables au sein du budget (+108,8%) liées notamment à la collation collective et les transports en commun ainsi qu'à la transformation de classes en brique, et d'autre part à la baisse significative des dépenses défavorables au climat (-21,04%) liées à moins d'achat informatique.

Également et au regard de la méthode exploitée, les dépenses n'ont pas été classées "INDEFNI METHODOLOGIQUE".

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Les principaux secteurs impactés

BÂTIMENTS

ÉCOLES

INFORMATIQUE

AMENA-
GEMENTS

ESPACES
VERTS

VOIRIES

Zoom sur les Dépenses Favorables

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

PRINCIPALES DEPENSES FAVORABLES	
Directions des Affaires Scolaires	Collation collective, transformation des classes en brique, mise en place de ventilateur plutôt que des climatiseurs
Direction des Grands Projets	Réhabiltation du bâti, rénovation, réfection des berges, transport en commun
Direction des Infrastructures	Pistes cyclables, constructions ventillées naturellement
Direction du Centre Technique Municipal	Entretiens espaces verts
Direction Développement Durable	Entretiens des réseaux d'eau, d'assainissement
Police Municipale	Enlèvement des VHU
Direction des Affaires Financières	100% dématéralisation des BDC et Bordereaux
DGA Ressources	Electricité produite essentiellement par le barrage de Petit-Saut, voitures électriques

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 973-219733110-20250401-DELIBE3254_2025-BF

Synthèse

Budget Vert 2025

Il s'agit d'une démarche inédite pour la Commune de Saint-Laurent du Maroni.

Comparativement au Compte Administratif 2024, le Budget Vert 2025 présente une proportion de dépenses dites très favorables en augmentation et une baisse significative des dépenses dites défavorables.

Il s'agit d'une première étape qui pourra être renforcée aux regards également des enjeux de la Guyane.

La méthode sera progressive chaque année afin d'y intégrer davantage d'enjeux comme la biodiversité ou encore les pollutions locales.